



UMAMAPTOFU

Contrat pour la saison 2024

amap.umamaptofu@odamap.fr

Entre l'adhérent (nom, prénom) : _____

Numéro d'adhérent ODAMAP : _____ Téléphone : _____

Courriel (en majuscules) : _____

J'ai réglé mon adhésion 2024 à ODAMAP

Je m'engage à régler mon adhésion 2024 sur Helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/odamap/adhesions/adhesion-2024>

Ou en déposant un bulletin d'adhésion et un chèque de 20€ à l'ordre d'OdAmap dans la boîte à contrats au local.

Et le producteur : L'Atelier T, 36 chemin des Sons, 74350 Andilly

Tofu nature, fabriqué à Charly sur la commune d'Andilly avec des fèves de soja bio du Bugey et de Haute-Savoie, conditionné en saumure pour une durée de conservation de 5 à 7 jours.

Les distributions :

21 distributions sont prévues le mardi de 18h15 à 19h45 en 2024 : 16, 30 janvier
12, 26 mars / 9, 23 avril / 7, 21 mai / 4, 18 juin / 2, 30 juillet / 13, 27 août /
10, 24 septembre / 8 octobre / 5, 19 novembre / 3, 17 décembre.

Pas de report possible en cas d'absence : c'est le moment d'en faire profiter les amis ! Les produits non retirés seront offerts à l'association « AnCrAges » pour des personnes en difficulté.

Le conditionnement :

Le petit contrat : 1 bloc de tofu de 250g / 3,50€ pièce / **21 x 3,50 € = 73,50 €**

Le grand contrat : 2 blocs de tofu de 250g / 7€ les 2 / **21 x 7 € = 147 €**

**** IMPORTANT ****

Prévoir un récipient hermétique, de minimum 13 x 13 x 6 cm pour transporter un bloc de 250g.

Le règlement : par chèque à l'ordre de : L'Atelier T

Le contrat est à déposer dans la boîte « Contrats » du local d'OdAmap
en précisant UMAMAPTOFU.

Fait en 2 exemplaires : à Le

L'adhérent :

Le producteur :